

Paris le 08/10/2020

Tempêtes Alpes-Maritimes

Les coopératives scolaires solidaires

Populations choquées... Villages brisés et isolés... Classes dispersées...Paysages dévastés...

Des pouvoirs publics largement mobilisés, des initiatives multiples pour des habitants traumatisés, bouleversés. Les coopératives scolaires, conformément à leurs pratiques et valeurs éducatives, ont vocation à s'inscrire dans un élan solidaire et concourir de façon active à une nécessaire reconstruction émotionnelle et matérielle des élèves, des villages et des paysages.

Collecte solidaire

→ pour soutenir dans l'immédiat les Conseils de coopérative des écoles pour des besoins de toutes natures auxquels ne peuvent répondre les aides institutionnelles et que nous recensons actuellement :

- secours immédiats : situations identifiées par l'école elle-même d'enfants, personnes isolées, familles en difficulté...
- aides aux élèves re-scolarisés loin de leur village ainsi qu'aux coopératives d'accueil qui les accompagnent (équipement, déplacement...),
- moyens nécessaires à la continuité du fonctionnement de la coopérative (matériel, communication...) ainsi qu'à la réalisation de projets brutalement interrompus.

→ pour soutenir dans la durée au cours des prochaines semaines et prochains mois, les actions d'un chantier coopératif : « Mots et couleurs » pour un « Printemps de nos vallées »

« Lorsque vous reviendrez
car il faut revenir
il y aura des fleurs
de toutes les couleurs »

Louis ARAGON

- Réaménager, (re)fleurir... (re)décorer... un jardin dévasté et perdu, un site, un espace public, un lieu de rencontre ou de vie sociale...
- Redonner vie, en associant jardiniers, plasticiens, poètes, comédiens, choristes...et envisager des « Rencontres solidaires » : murs d'expositions, réflexions, productions, témoignages, appariements de classes, correspondances et communication numérique, projets en partage...

Un « conseil départemental de jeunes coopérateurs » sera associé à l'ensemble des opérations « Solidarité 06 » (collectes, aides, chantier).

Le président de
l'association OCCE des Alpes-Maritimes
Robert Cherbetdjian

Le président de la
Fédération Nationale OCCE
Gérard Royer

Contributions et dons :

Chèques à l'ordre de « OCCE 06 solidarité »
23 rue Canavèse 06 100 NICE

Virements au nom de « OCCE 06 solidarité »
Compte dédié au Crédit Mutuel IBAN FR76 1027 8091 0700 0200 4400 858 BIC CMCIFR2A

Participation au chantier coopératif « Mots et couleurs » (pour un Printemps des vallées), témoignages, appariements, correspondances, tutorats, productions, etc. mail à ad06@occe.coop

Fédération nationale de l'Office Central de la Coopération

Association reconnue d'utilité publique

101 bis rue du Ranelagh, 75016 Paris
Tél. : 01 44 14 93 30 - Fax : 01 44 14 93 42 - Contact : federation@occe.coop
Site Internet : www.occe.coop | SIRET 775 689 078 00019 – N.A.C.E. 9499Z

